

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions de réservation et de location – Règlement intérieur

Les présentes conditions font partie intégrante de tout contrat conclu entre le camping Les Pialades et ses clients campeurs ou loueurs d'hébergement touristique. Conformément aux obligations légales, elles sont communiquées au client qui en prend connaissance et les accepte dès lors qu'il fait une réservation au camping.

Réservations

Les réservations ne sont effectives **qu'après réception du contrat signé de votre part, du règlement de l'acompte et confirmation de la Direction du camping Les Pialades, dans les délais de réponse stipulé dans votre contrat.** Un retard non prévu entraîne, 24 heures après la date d'arrivée indiquée dans le contrat de réservation, la mise à disposition de l'emplacement ou de la location réservé à un autre client. **Pour les locatifs, le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant votre arrivée.** Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de d'arrivée doit être payée intégralement à la réservation. **Pour les emplacements nus, le solde sera à régler le jour de votre arrivée** (mode paiement accepté : chèque, chèque vacances ANCV, carte bancaire, espèces).

Annulations

a) Location : Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité de l'acompte restera acquise au camping.

Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

b) Emplacement nu : Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte restera acquis au camping.

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation. Aucun remboursement ne sera effectué si aucune assurance annulation n'a été souscrite.

Assurances annulation : le camping Les Pialades peut vous en conseiller :

a) Campez Couvert : L'assurance annulation et interruption de séjour Campez Couvert rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré. La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre. Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : www.campez-couvert.com ou sur simple demande auprès du camping qui vous adressera les documents correspondants.

b) Carte FFCC : L'assurance annulation, interruption de séjour ou arrivée retardée est incluse dans la carte FFCC Multi-Avantages 2018. Les informations relatives à cette assurance sont disponibles sur le site Internet www.ffcc.fr ou sur simple demande auprès du camping qui vous adressera les documents correspondants.

Locatifs

Toute location est nominative et ne peut être cédée.

En haute saison, les chalets, mobil homes, gîtes, tithomes, tentes Espace et tentes lodges sont **loués du samedi au samedi**, disponibles à l'arrivée à **partir de 16h** ; ils doivent être libérés avant **10h** le samedi de votre départ. Les tithomes, tentes Espace et tentes lodges peuvent aussi être loués du dimanche au dimanche dans les mêmes conditions.

Deux cautions vous seront demandées à votre arrivée : une caution « dégradation de l'habitat » de 200 euros, engageant le locataire à rembourser tous les dégâts dont il serait responsable et **une caution « Ménage » de 60 euros** engageant le locataire à rendre son hébergement propre, ce qui comprend : wc, douche, lavabo, évier, réfrigérateur dégivré la veille, plaque de cuisson, micro-onde, cafetière, vaisselle, placards, poubelles, salon de jardin, couvertures, couettes et matelas, barbecue et sa grille (si vous avez loué un barbecue)... Les cautions sont restituées au moment du départ, ou, si l'inventaire ou l'état des lieux n'a pu être effectué, retournées par courrier à votre domicile dans un délai de 7 jours après votre départ, sous déduction éventuelle du montant des détériorations et/ou manquants constatés, ou ménage absent ou insuffisant.

Sur demande, le ménage de l'hébergement peut être effectué par l'équipe du camping Les Pialades, moyennant la somme de 60 €. La vaisselle doit toutefois être nettoyée, essuyée, rangées, les poubelles vidées, les couettes, couvertures et matelas non salis.

Avant votre arrivée, votre location a été vérifiée par l'équipe du camping Les Pialades. Un inventaire est disponible pour chaque location. Le locataire doit le vérifier à son arrivée et le cas échéant signaler le jour même à la Direction du camping Les Pialades toutes anomalies constatées.

Le nombre de personnes hébergées dans la location ne peut excéder le nombre de places précisé dans le type d'hébergement loué. Si besoin, nous consulter.

Emplacements nus

Les arrivées sont souhaitées à partir de 14h, et les départs avant 12h. Un emplacement peut accueillir au maximum 6 personnes et soit une tente, soit une caravane, soit un camping-car (pour une tente supplémentaire, demandez l'accord de la direction).

Piscine

La piscine n'est pas surveillée. **La surveillance des mineurs par leurs parents ou accompagnateurs est par conséquent obligatoire** ; la direction du camping Les Pialades décline toute responsabilité en cas d'accident.

La piscine est contrôlée et entretenue tous les jours. Il est obligatoire d'entrer par le pédiluve et de passer sous la douche avant de se baigner.

Les caleçons sont interdits, les maillots de bain sont obligatoires. Il est interdit de courir, de fumer, de manger, de boire dans l'enceinte de la piscine, et demandé de respecter les lieux (poubelle à votre disposition).

Enfants

Dans l'enceinte du camping, les enfants sont sous la surveillance constante de leurs parents ou accompagnateurs. Ceux-ci en sont responsables lors de l'utilisation des différents équipements du camping (piscine, aire de jeux, mini golf, étang, etc.).

Visiteurs

Les visiteurs sont admis, mais sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. **Ils doivent impérativement se faire connaître à l'accueil** et laisser leur véhicule sur le parking à l'entrée du camping, à moins que la direction du camping ne les invite à se garer ailleurs. Si leur visite excède 2 heures, ils seront redevables d'une taxe.

Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont acceptés sous certaines conditions et avec supplément : être à jour de leurs vaccins (présentation du carnet de vaccination), être tenus en laisse, ne pas rester seuls dans les locatifs ou sur les emplacements, être promenés à l'extérieur du terrain de camping pour leurs besoins naturels. L'accès à la piscine leur est strictement interdit. Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie ne sont pas acceptés. Une retenue de 30 euros sera prélevée sur la caution « Ménage » en cas de constatation de poils d'animaux dans la location, notamment sur les couvertures et couettes.

Respect des autres

Le camping Les Pialades est un lieu de vacances favorisant le calme et le repos. **Le silence doit être respecté entre 22h30 et 8h.** Les campeurs des Pialades sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner les autres campeurs ; les appareils sonores (radio, TV...) doivent être réglés en conséquence ; la fermeture des portes, portières, coffres... doit être aussi discrète que possible...

Les règles d'hygiène doivent être rigoureusement respectées, notamment dans les sanitaires et à la piscine.

Respect de l'environnement

Le camping Les Pialades privilégie la nature avec un terrain arboré et fleuri. Les campeurs veillent au respect des lieux et à la propreté du camping, en ne laissant aucun déchet traîner. Des poubelles sont à leur disposition.

Le tri sélectif (emballage, verre, ordures ménagères) est mis en place sur le camping. Il est demandé aux campeurs de l'adopter ; les containers correspondants sont à leur disposition à l'entrée du camping.

Circulation

Dans l'enceinte du camping, **la vitesse est limitée à 10 km/h.** Votre véhicule doit être stationné sur votre emplacement. En cas de retour après 22h30, il est possible de se garer (selon les places disponibles) sur le parking à l'entrée du camping ; dans ce cas, le véhicule autorisé à stationner à cet endroit pour la nuit devra être retiré le lendemain matin.

Sécurité

Les feux ouverts sont rigoureusement interdits. L'utilisation des barbecues est autorisée (ilots de barbecues à disposition sur le terrain, location possible de barbecue) sous réserve que les règles de sécurité élémentaires soient respectées ou que la direction du camping ne l'interdise (en cas de sécheresse notamment). Des extincteurs sont placés à divers endroits sur le terrain, conformément aux règles de sécurité incendie.

La direction du camping décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui interviendrait dans l'enceinte du camping, de dommages sur le matériel du client qui seraient de son propre fait.

Il est demandé aux clients du camping de vérifier qu'ils sont bien assurés dans la mesure où leur responsabilité civile pourrait être engagée lors d'un incident ou sinistre.

Médiation des litiges de la consommation : conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping Les Pialades. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par : voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 – Paris. Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de Grande Instance ou du Tribunal de Commerce de Bergerac.

Signature du locataire précédée de la mention «Lu et approuvé»